



REGLEMENT COUPE et CHALLENGE - VETERANS -

SAISON 2022 / 2023

1) PARTICIPATION

Seules les équipes engagées officiellement en championnat vétérans du District de Football du Morbihan peuvent y participer. Les joueurs devront avoir **35 ans** au 1er janvier de l'année civile (être dans la catégorie « vétérans »).

2) DUREE DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront en 2 mi-temps de 45 minutes.

La compétition se déroulera en 2 phases. Tout d'abord 3 tours préliminaires sous forme de championnat, puis la compétition propre (à partir des 32^{ème} de finale) avec élimination directe.

Concernant cette première phase, les 2 premières équipes de chaque groupe joueront la coupe M. BETHE, les 3èmes et 4èmes joueront le Challenge B.CRETE. En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées au goal average particulier, puis au goal average général.

Pour la compétition propre (à partir des 32^{ème} de Finale), il n'y a pas de prolongation en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, mais des tirs au but (5 tirs au but ou plus, à égalité de tirs).

3) LIEU ET HORAIRES DES RENCONTRES

La rencontre se déroulera sur le terrain du club premier nommé, qui devra aviser son adversaire du terrain où se disputera cette dernière.

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné (tours préliminaires ou compétition propre), la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse (Règlement LBF).

En cas d'arrêté des deux municipalités, du District et/ou de la Ligue, la rencontre se jouera **le Week-end suivant**. La coupe est prioritaire sur le championnat.

A titre exceptionnel, une rencontre pourra être reportée uniquement avec l'accord du District.

Si accord non-reçu, match perdu par pénalité pour les 2 équipes.

La rencontre devra débuter à 10h00 au plus tard.

Les Finales auront lieu soit chez un finaliste de la Coupe M.BETHE, soit chez un finaliste du Challenge B.CRETE (Inversion chaque année).



4) NOMBRE DE JOUEURS

A partir de la compétition propre, l'équipe se composera de 16 joueurs ou plus si accord des 2 clubs.
Tous les joueurs licenciés devront être inscrits sur la feuille de match avant la rencontre.
Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match peuvent prendre part à la rencontre.

Pour la Finale, seuls 16 joueurs pourront être inscrits sur la Feuille de Match.

5) QUALIFICATION DES JOUEURS

- Les joueurs devront impérativement être licenciés (Licence « **Vétéran** » ou Licence « **Loisir** ») et appartenir à la catégorie « **vétérans** » (avoir 35 ans au 1^{er} janvier de l'année civile).
- **Autorisation de jouer dans la dernière division de District.**
- Aucun joueur ayant participé à une ou plusieurs rencontres de division supérieure à la D3, n'est autorisé à prendre part à la rencontre.
- Aucun joueur non-vétéran ne pourra participer à la rencontre.
- En cas de Feuille de Match papier, l'équipe devra présenter ses licences ou **le listing des licences** ou utilisation de Foot Compagnon.
- Un contrôle d'identité des joueurs, par l'arbitre et le capitaine adverse, est fortement conseillé avant la rencontre.

6) Le Tirage

- A l'issue de la 1^{ère} phase, un tour de mise à niveau sera effectué afin de retrouver 32 équipes dans chaque compétition (Coupe M. Bethe / Challenge B. Crété).
- Pour le premier tour de la compétition propre (16^{ème}), le tirage sera effectué au choix et par secteur (Vannes / Lorient)
- A partir des 8^{ème} de finale, tirage au sort intégral sur tout le département. Le premier tiré recevra, sauf si au tour précédent il a déjà reçu et que son adversaire s'est déplacé (inversion de la rencontre).

7) ARBITRAGE

Chaque équipe doit présenter un arbitre qui sera désigné par tirage au sort. Un arbitre officiel, sur présentation de sa licence, sera prioritaire pour diriger la rencontre. Le règlement appliqué est le règlement de la LBF.

Carton blanc à l'appréciation de l'arbitre.

Chaque équipe fournira un arbitre-assistant.

Les arbitres des ¼ de Finales, ½ Finales et Finales seront désignés par le District de Football du Morbihan.

District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80



Les frais d'arbitrage des ¼ de Finales et ½ Finales seront à la charge des 2 clubs (50/50).

Les frais d'arbitrage des Finales seront en totalité à la charge du club organisateur.

8) FEUILLE DE MATCH

- La Feuille de Match Informatisée (**FMI**) est recommandée et doit être transmise au District dans les 24h.

- Si Feuille de Match Papier, elle devra être impérativement adressée ou déposée **dès le lendemain** de la rencontre (cachet de la poste faisant foi) au Siège du District de Football du Morbihan – 45 Rue de Verdun – 56100 LORIENT, ou **transmise par mail** à l'adresse « competitions@foot56.fff.fr » par le club recevant.

- Toute feuille de match ne comportant pas l'intégralité des renseignements (équipes, arbitres, signatures) se verra infligée une amende de **25 Euros aux 2 équipes** ou à seulement à l'équipe fautive si les renseignements manquants la concerne (Pas d'équipe type).

9) FORFAITS ET PENALITES

- Toute équipe ayant perdu **un** match par Forfait ou Pénalité au cours de la première phase ne pourra participer qu'au Challenge B. CRETE.

- Toute équipe déclarant plus d'un forfait au cours de la première phase, sera exclue de la compétition propre pour la saison en cours.

- Toute équipe ayant perdu un match par Pénalité ou par Forfait au cours de la compétition propre, sera exclue pour la suite de cette compétition.

- Toute Feuille de Match non reçue **5 jours** après la rencontre (vendredi qui suit la rencontre) : **Forfait** pour l'équipe recevante.

- Toute feuille de match de complaisance sera pénalisée d'une amende de **25 Euros aux 2 équipes** et exclusion de ces 2 équipes pour la suite de la compétition pour la saison en cours.

- **Forfait d'une équipe** : Obligation pour le club **recevant** de transmettre une feuille de match au District dans les délais (48h), ou d'adresser un message de la boîte officielle du club à Competitions@foot56.fff.fr dans le même délai.

- **Forfait ou Pénalité = Amende de 25 Euros.**



10) FINALES

- Pour les Finales, dans l'éventualité de réserves d'avant-match, celles-ci seront traitées immédiatement, avant le coup d'envoi, par la commission compétente et la décision sera rendue sans appel possible.
- La possibilité de réserves, cours de partie pour un joueur non inscrit sur la feuille de match ou de réserves techniques, est bien évidemment maintenue. Les membres du Comité Directeur et/ou des commissions présents lors de ces finales jugeront en première et dernière instance.
- Pour les Finales, et uniquement pour ces dernières, il ne sera pas accepté de réclamation d'après-match (ou dans les 48h suivant la rencontre) pouvant remettre en cause le résultat de ces rencontres.
- Les dotations remises par le District pour les Finales devront être portées lors de cette dernière. En cas de refus, l'équipe sera pénalisée d'une amende de 100 Euros (Règlement LBF).

11) DIVERS

En cas de tricherie sur l'identité d'un joueur, la commission sanctionnera l'équipe par une élimination directe et une amende financière de **100 Euros**.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission « Football Vétérans » du District du Morbihan.